

CHARTRE DE LA DIVERSITÉ DES CHEMINS DE FER BELGES

Les Chemins de fer belges (SNCB, Infrabel et HR Rail) connaissent une grande diversité au sein de leurs membres du personnel, différentes catégories d'emploi et différents profils, avec pour chacun leur propre fonction spécifique, l'ensemble de leurs tâches et leurs responsabilités. Des personnes avec des antécédents différents, chacune avec leurs propres spécificités, leurs limites, leurs talents et leurs compétences occupent ces emplois. Nous disposons donc de personnalités, d'approches et de visions très diverses. Nous sommes convaincus que cette mixité du personnel représente un atout majeur pour nos sociétés. Cette charte de la diversité des Chemins de fer belges veut donc également véhiculer un message fort d'ouverture facilitant l'intégration et la diversité au sein des Chemins de fer belges.

Les signataires de cette Charte de la Diversité des Chemins de fer belges s'engagent à :

Interdire toute discrimination basée notamment sur les critères suivants: la nationalité, l'origine, la prétendue race, la couleur de la peau, les origines nationales ou ethniques, le handicap, les croyances philosophiques et/ou religieuses, l'orientation sexuelle, l'âge, l'aisance financière, l'état civil, la conviction politique et/ou syndicale, l'état de santé actuel et futur, une caractéristique physique ou génétique, la naissance, l'origine sociale, la langue, le sexe, le genre, ...

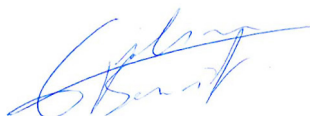
Continuer à prendre et à soutenir des initiatives et actions pour que le personnel reste toujours concerné par l'inclusion et la diversité des Chemins de fer belges via la formation et la communication afin de garantir l'égalité des chances.

Promouvoir la politique d'inclusion et de la diversité dans la pratique en appréciant les prestations de chaque membre du personnel et en favorisant le développement de leurs compétences et leurs talents en tenant compte de leurs droits et obligations, de la réglementation existante et des normes de sécurité applicables dans leur environnement de travail. La diversité est une richesse qui favorise un service de qualité.

Veiller à ce que la diversité déjà présente au sein du personnel des Chemins de fer belges soit ainsi le reflet de la diversité de la société belge.

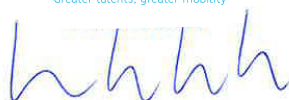
Nous demandons également à tous nos stakeholders de respecter cette Charte de la Diversité dans les relations avec nos membres du personnel.

INFRABEL



Benoît Gilson

HR RAIL
Greater talents, greater mobility



Paul Hautekiet

B



Sophie Dutordoier